conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



EPOCAST® 1628 B US

Version 1.3

Date de révision: 26.07.2022 400001012480

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: 20.08.2018 Date de la première version publiée:

20.04.2015

Date d'impression 05.02.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : EPOCAST® 1628 B US

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Durcisseur

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe)BVBA

Adresse Everslaan 45

3078 Everberg

Belgique Téléphone : +41 61 299 20 41 : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de

FDS

Téléfax

: Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:

> BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0 825 812 822 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 32 36 36 PARIS: 01 40 05 48 48 RENNES: 02 99 59 22 22 STRASBOURG: 03 88 37 37 37

ANGERS: 02 41 48 21 21

TOULOUSE: 05 61 77 74 47 EUROPE: +32 35 75 1234 France ORFILA: +33(0)145425959

ASIA: +65 6336-6011 China: +86 20 39377888 +86 532 83889090 India: + 91 22 42 87 5333 Australia: 1800 786 152

New Zealand: 0800 767 437 USA: +1 800-424-9300

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



EPOCAST® 1628 B US

Version 1.3

Date de révision: 26.07.2022

Numéro de la FDS: 400001012480

Date de dernière parution: 20.08.2018 Date de la première version publiée:

20.04.2015

Date d'impression 05.02.2024

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B H314: Provoque de graves brûlures de la peau et

de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves

lésions des veux.

H317 Peut provoguer une allergie cutanée.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des H411

effets néfastes à long terme.

Prévention: Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/

une protection auditive.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les

vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un

CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un

médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



EPOCAST® 1628 B US

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 20.08.2018 1.3 26.07.2022 400001012480 Date de la première version publiée:

20.04.2015

Date d'impression 05.02.2024

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0.1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concent ration (% w/w)
Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine	68082-29-1 500-191-5 01-2119972320-44	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 30 - < 50
Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine	90640-67-8 292-588-2 01-2119487919-13	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 10 - < 20

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Traiter de façon symptomatique.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



EPOCAST® 1628 B US

Version 1.3

Date de révision: 26.07.2022

Numéro de la FDS: 400001012480

Date de dernière parution: 20.08.2018 Date de la première version publiée:

20.04.2015

Date d'impression 05.02.2024

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

Protection pour les

secouristes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à

utiliser les vêtements de protection recommandés

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime

de pratiquer le bouche à bouche.

En cas d'inhalation En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec la

peau

Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets

corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui

guérissent lentement et difficilement.

En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rincage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. En cas d'ingestion

Ne PAS faire vomir.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction Eau pulvérisée

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



EPOCAST® 1628 B US

Version 1.3

Date de révision: 26.07.2022

Numéro de la FDS: 400001012480

Date de dernière parution: 20.08.2018

Date de la première version publiée:

20.04.2015

Date d'impression 05.02.2024

appropriés

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction

inappropriés

Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit

car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

 Oxydes de carbone Ammoniaque

> Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de métaux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques

d'extinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice,

agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



EPOCAST® 1628 B US

Version 1.3

Date de révision: 26.07.2022

Numéro de la FDS:

400001012480

Date de dernière parution: 20.08.2018 Date de la première version publiée:

20.04.2015

Date d'impression 05.02.2024

l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées.

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs

proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage :

en commun

Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la

section 10 de cette FDS.

Température de stockage

recommandée

2 - 40 °C

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Stable dans des conditions normales.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



EPOCAST® 1628 B US

Version Date de révision: 1.3 26.07.2022

Numéro de la FDS: 400001012480

Date de dernière parution: 20.08.2018 Date de la première version publiée:

20.04.2015

Date d'impression 05.02.2024

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Fatty acids, C18- unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine	Travailleurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	3,9 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1,1 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques	0,97 mg/m3
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,56 mg/kg
	Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,56 mg/kg
Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,54 mg/m3
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,096 mg/m3
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	14 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Fatty acids, C18-unsatd., dimers,	Eau douce	0,00434 mg/l
oligomeric reaction products with		
tall-oil fatty acids and		
triethylenetetramine		
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,00043 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,0434 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	3,84 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	434,02 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	43,4 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	86,78 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



EPOCAST® 1628 B US

Version Date de révision: Numéro de la 1.3 26.07.2022 40000101248

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 20.08.2018 400001012480 Date de la première version publiée:

20.04.2015

Date d'impression 05.02.2024

	Remarques:Méthode de l'équilibre		
Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine	Eau douce	0,027 mg/l	
	Eau de mer	0,003 mg/l	
	Station de traitement des eaux usées	0,13 mg/l	
	Sédiment d'eau douce	8,572 mg/kg poids sec (p.s.)	
	Sédiment marin	0,857 mg/kg poids sec (p.s.)	
	Sol	1,25 mg/kg poids sec (p.s.)	

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du

visage

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle

Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile Délai de rupture : 10 - 480 min

Matériel : Alcool éthylvinylique laminé (EVAL)

Délai de rupture : > 8 h

Remarques : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux

spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les

temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du

corps

: Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la

concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

Filtre de type : Type mixte protégeant des particules et de l'ammoniac/des

amines (K-P)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



EPOCAST® 1628 B US

Version 1.3

Date de révision: 26.07.2022

Numéro de la FDS: 400001012480

Date de dernière parution: 20.08.2018 Date de la première version publiée:

20.04.2015

Date d'impression 05.02.2024

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide

Couleur jaune

Odeur : ammoniacale

Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Hq : substance/mélange n'est pas soluble (dans l'eau)

Point de fusion/point de

congélation

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'ébullition : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'éclair : > 99 °C

Méthode: coupelle fermée

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité

inférieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur : < 1,333 hPa (20 °C)

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité : 0,43 - 0,52 g/cm3

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : négligeable

Solubilité dans d'autres

solvants

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température d'auto-

inflammation

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. Température de

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



EPOCAST® 1628 B US

Version 1.3

Date de révision: 26.07.2022

Numéro de la FDS: 400001012480

Date de dernière parution: 20.08.2018 Date de la première version publiée:

20.04.2015

Date d'impression 05.02.2024

décomposition

Viscosité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

dioxyde de carbone monoxyde de carbone Oxydes d'azote (NOx) ammoniac, anhydre

Aldéhydes Cétones

xide d'aluminium

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie

cutanée

Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



EPOCAST® 1628 B US

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 20.08.2018 1.3 26.07.2022 400001012480 Date de la première version publiée:

20.04.2015

20.04.2015

Date d'impression 05.02.2024

Composants:

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 423

Toxicité aiguë par voie : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg

cutanée Méthode: OCDE ligne directrice 402

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1 716,2 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin, mâle et femelle): 1 465,4 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après un contact cutané unique.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine:

Espèce : Epiderme humain

Evaluation : Irritant

Méthode : OCDE ligne directrice 439 Résultat : Irritant pour la peau.

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Espèce : Epiderme humain reconstitué (RHE)

Evaluation : Provoque des brûlures.

Méthode : OCDE ligne directrice 435

Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

Espèce : Lapin

Evaluation : Provoque des brûlures.

Méthode : OCDE ligne directrice 404

Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine:

Espèce : Lapin

Evaluation : Irritation sévère des yeux

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



EPOCAST® 1628 B US

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 20.08.2018 1.3 26.07.2022 400001012480 Date de la première version publiée:

20.04.2015

Date d'impression 05.02.2024

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Espèce : Lapin

Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine:

Voies d'exposition : Peau Espèce : Souris

Evaluation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

Méthode : OCDE ligne directrice 429 Résultat : A un effet sensibilisant.

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Voies d'exposition : Peau

Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine:

Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme; avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 487

Résultat: négatif

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse

Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



EPOCAST® 1628 B US

Version 1.3

Date de révision: 26.07.2022

Numéro de la FDS: 400001012480

Date de dernière parution: 20.08.2018

Date de la première version publiée:

20.04.2015

Date d'impression 05.02.2024

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: positif

BPL: oui

Type de Test: Test du micronoyau Système d'essais: Lymphocytes humains

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 487

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo

Espèce: Souris (mâle et femelle) Type de cellule: Moelle osseuse

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Dose: 0 - 600 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Composants:

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Espèce : Souris, mâle Voie d'application : Dermale

NOAEL : >= 50 mg/kg p.c./jour
Méthode : OCDE ligne directrice 451

Résultat : négatif

Espèce : Souris, mâle

Voie d'application : Dermale

Durée d'exposition : 104 semaines

NOAEL : >= 20 mg/kg p.c./jour

Méthode : OCDE ligne directrice 451

Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Incidences sur le : Type de Test: Prénatal

développement du fœtus Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)
Dose: 75/325/750 mg/kg bw/day
Durée d'un traitement unique: 10 d

Toxicité maternelle générale: NOAEL: >= 750 Poids corporel

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



EPOCAST® 1628 B US

Version 1.3

Date de révision: 26.07.2022

Numéro de la FDS:

400001012480

Date de dernière parution: 20.08.2018 Date de la première version publiée:

20.04.2015

Date d'impression 05.02.2024

mg / kg

Toxicité pour le développement: NOAEL: >= 750 Poids

corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal

Espèce: Lapin

Voie d'application: Dermale Dose: 5/50/125 mg/kg bw/day Durée d'un traitement unique: 13 d

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 50 Poids corporel mg /

Toxicité pour le développement: NOAEL: >= 125 Poids

corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Les effets reprotoxiques de la triéthylènetétramine (TETA)

sont en outre évalués dans le cadre de la teneur en

aminoéthyl éthanolamine (AEEA).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Composants:

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine:

Espèce Rat, mâle et femelle **NOAEL** 1000 mg/kg/d Voie d'application Ingestion Durée d'exposition 6 Weeks Nombre d'expositions 7 d

Méthode Toxicité subaiguë

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Espèce Rat, mâle et femelle

NOAEL 350 mg/kg Voie d'application Oral(e) Durée d'exposition 28 d Nombre d'expositions 7 d

Dose 100/350/1000 mg/kg bw/day Méthode OCDE ligne directrice 407

Poumons Organes cibles

L'information fournie est basée sur les données de Remarques

substances similaires.

: Chien, mâle et femelle Espèce

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



EPOCAST® 1628 B US

Version Date de révision: 26.07.2022

Numéro de la FDS: 400001012480

Date de dernière parution: 20.08.2018 Date de la première version publiée:

20.04.2015

Date d'impression 05.02.2024

NOAEL : 125 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Organes cibles : Poumons

Remarques : L'information fournie est basée sur les données de

substances similaires.

Espèce : Chien, mâle et femelle

NOAEL : 50 mg/kg Voie d'application : Oral(e)

Méthode : Toxicité subchronique

Remarques : L'information fournie est basée sur les données de

substances similaires.

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 50 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 26 weeks

Dose : 50/175/600 mg/kg bw/day Méthode : OCDE ligne directrice 408

Organes cibles : Poumons

Remarques : L'information fournie est basée sur les données de

substances similaires.

Espèce : Souris, mâle et femelle NOAEL : 92 mg/kg, 600 ppm

Voie d'application : Oral(e)

Durée d'exposition : 120/600/3000 ppm

Méthode : OCDE ligne directrice 408

Remarques : L'information fournie est basée sur les données de

substances similaires.

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



EPOCAST® 1628 B US

Version 1.3

Date de révision: 26.07.2022

Numéro de la FDS:

400001012480

Date de dernière parution: 20.08.2018 Date de la première version publiée:

20.04.2015

Date d'impression 05.02.2024

Information supplémentaire

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine:

Toxicité pour les poissons CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 7,07 mg/l

> Durée d'exposition: 96 h Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 7,07 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 4,34 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes CE50 (boue activée): 384 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Toxicité pour les poissons CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): 570 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique Substance d'essai: Eau douce

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 200 - 500 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 330 mg/l

Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: EPA OTS 797.1400

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 31,1 mg/l

Point final: Immobilisation

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



EPOCAST® 1628 B US

Version Date de révision: 1.3 26.07.2022

Numéro de la FDS: 400001012480

Date de dernière parution: 20.08.2018 Date de la première version publiée:

20.04.2015

Date d'impression 05.02.2024

aquatiques Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 20 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en semi-statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

EC10 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1,34 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en semi-statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes

NOEC (Bactérie): >= 100 mg/l Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 216

CE50 (Bactérie): > 100 mg/l Durée d'exposition: 28 h

Méthode: OCDE ligne directrice 216

CE50 (Bactérie): 15,7 mg/l Durée d'exposition: 2 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

NOEC (Bactérie): 1,3 mg/l Durée d'exposition: 2 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

: EC10: 1,9 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Type de Test: Essai en semi-statique

Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les organismes :

vivant dans le sol

NOEC: env. 62,5 mg/kg Durée d'exposition: 56 d

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 222

CE50: > 1 000 mg/kg Durée d'exposition: 56 d

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 222

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



EPOCAST® 1628 B US

Version Date de révision: 26.07.2022

Numéro de la FDS: 400001012480

Date de dernière parution: 20.08.2018 Date de la première version publiée:

20.04.2015

Date d'impression 05.02.2024

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 0 - 70 % Durée d'exposition: 74 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 0 % Durée d'exposition: 162 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301D Substance d'essai: Eau douce

Type de Test: aérobique Inoculum: boue activée

Résultat: N'est pas intrinsèquement biodégradable.

Biodégradation: 20 %

Lié à: Carbone organique dissous (COD)

Durée d'exposition: 84 d

Méthode: OCDE ligne directrice 302A Substance d'essai: Eau douce

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 10,34

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Coefficient de partage: n- : log Pow: -2,08 - 2,90 (20 °C)

octanol/eau Méthode: QSAR

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Répartition entre les : Koc: 3162,28, log Koc: 3,5

compartiments Méthode: OCDE ligne directrice 106

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



EPOCAST® 1628 B US

Version 1.3

Date de révision: 26.07.2022

Numéro de la FDS: 400001012480

Date de dernière parution: 20.08.2018 Date de la première version publiée:

20.04.2015

Date d'impression 05.02.2024

environnementaux

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique

supplémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes

réglementations locales, régionales, nationales, et

internationales.

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 2259 **ADR** : UN 2259

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



EPOCAST® 1628 B US

Version 1.3

Date de révision: 26.07.2022

Numéro de la FDS: 400001012480

Date de dernière parution: 20.08.2018 Date de la première version publiée:

20.04.2015

Date d'impression 05.02.2024

 RID
 : UN 2259

 IMDG
 : UN 2259

 IATA
 : UN 2259

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : TRIÉTHYLÈNETÉTRAMINE, , SOLUTION
ADR : TRIÉTHYLÈNETÉTRAMINE, , SOLUTION
RID : TRIÉTHYLÈNETÉTRAMINE, , SOLUTION
IMDG : TRIETHYLENETETRAMINE, , SOLUTION

IATA : Triethylenetetramine, , SOLUTION

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe Risques subsidiaires
: 8

ADN : 8
ADR : 8
RID : 8
IMDG : 8
IATA : 8

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : II
Code de classification : C7
Numéro d'identification du : 80

danger

Étiquettes : 8

ADR

Groupe d'emballage : II
Code de classification : C7
Numéro d'identification du : 80

danger

Étiquettes : 8 Code de restriction en : (E)

tunnels

RID

Groupe d'emballage : II
Code de classification : C7
Numéro d'identification du : 80

danger

Étiquettes : 8

IMDG

Groupe d'emballage : II Étiquettes : 8

EmS Code : F-A, S-B

IATA (Cargo)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



EPOCAST® 1628 B US

Version 1.3

Date de révision: 26.07.2022

Numéro de la FDS: 400001012480

Date de dernière parution: 20.08.2018 Date de la première version publiée:

20.04.2015

Date d'impression 05.02.2024

Instructions de 855

conditionnement (avion

cargo)

Instruction d' emballage (LQ) Y840 Groupe d'emballage Ш Étiquettes Corrosive

IATA (Passager)

Instructions de 851

conditionnement (avion de

Instruction d'emballage (LQ) Y840 Groupe d'emballage Ш

Étiquettes Corrosive

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour oui

l'environnement

ADR

Dangereux pour oui

l'environnement

Dangereux pour oui

l'environnement

IMDG

Polluant marin : oui(polyamide resin)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

: Non applicable

(Annexe XIV)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation

(Article 59).

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

: Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Réglement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises

en compte:

Numéro sur la liste 3

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



EPOCAST® 1628 B US

Version 1.3

Date de révision: 26.07.2022

Numéro de la FDS: 400001012480

Date de dernière parution: 20.08.2018 Date de la première version publiée:

20.04.2015

Date d'impression 05.02.2024

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement E2 européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

: Non applicable

(11-401-5, 1 Talice)

Installations classées pour la : 4511 protection de l'environnement (Code de l'environnement

R511-9)

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste

canadienne LIS

AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de

la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Inventaires

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



EPOCAST® 1628 B US

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 20.08.2018 1.3 26.07.2022 400001012480 Date de la première version publiée:

20.04.2015

Date d'impression 05.02.2024

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion. H312 : Nocif par contact cutané.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

des yeux.

H315 : Provoque une irritation cutanée. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets

néfastes à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Dam.
Skin Corr.
Skin Irrit.
Skin Sens.
Lésions oculaires graves
Corrosion cutanée
Irritation cutanée
Sensibilisation cutanée

Information supplémentaire

Classification du mélange: Procédure de classification:

Skin Corr. 1B H314 Méthode de calcul Eye Dam. 1 H318 Méthode de calcul Skin Sens. 1 H317 Méthode de calcul Aquatic Chronic 2 H411 Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



EPOCAST® 1628 B US

Version 1.3

Date de révision: 26.07.2022

Numéro de la FDS: 400001012480

Date de dernière parution: 20.08.2018 Date de la première version publiée:

20.04.2015

Date d'impression 05.02.2024

INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.